

ÉTÉ DES POTIERS - Marché de potier.es de Vannes

Association Terre d'Expression

PRÉSENTATION ET RÈGLEMENT DU MARCHÉ

DEROULEMENT DU MARCHÉ

• ORGANISATION ET CONTACT

Association Terre d'Expression
Maison des Association- Boîte 218
32 rue Guillaume Le Bartz
56000 - VANNES

etedespotiers@gmail.com

• LIEU, DATES ET HORAIRES DU MARCHÉ

Le marché se tiendra sur le port de Vannes, esplanade Simone Veil. Il aura lieu le mercredi 5 et le jeudi 6 août 2026. Il sera ouvert de 10h à 19h les deux jours.

• ANIMATIONS

Atelier Modelage pour tous.
Démonstration de sculpture animalière par l'atelier Poussières d'argile.

• EXPOSITION À THÈME ET CONCOURS

Nous vous encourageons vivement à participer à l'exposition à thème : "Métamorphose", qui est fort appréciée du public et une des motivations pour la fréquentation du marché.

Dans un souci d'égalité entre les céramistes présents, les exposant.e.s travaillant en duo présenteront une seule pièce.

Il sera décerné un Prix de la Ville : 3 prix pour un montant total de 500€, attribués lors du vernissage du mercredi midi.

Et un prix du public : 3 prix récompensés par des paniers garnis (décernés le jeudi à 18h.

Vous récupérerez votre pièce d'exposition après le concours.

• **RESTAURATION/CONVIVIALITÉ**

Nous offrons le petit-déjeuner les deux jours et mettons à disposition eau, thé et café toute la journée. Merci de venir avec vos gobelets.

Un apéritif sera servi le premier jour sur le temps du midi, comme vernissage de l'exposition.

Nous vous laissons le soin de vous organiser pour les repas du midi et du soir.

L'association souhaite maintenir une ambiance détendue et conviviale pendant le marché. L'équipe sera attentive à la bonne entente et au respect de chacun.e (exposant.e.s et visiteur.euses). Une référente, dont le nom vous sera communiqué, sera désignée à cet effet. Vous pourrez vous mettre en contact avec elle en cas de comportement abusif ou déplacé.

• **GARDIENNAGE**

Une société de gardiennage est mandatée par nos soins pour assurer la sécurité du site pendant la nuit entre les deux jours de marché. Vous prendrez les précautions de bien ranger vos pièces et de bâcher solidement vos stands (coups de vents possibles).

L'association Terre d'Expression décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou perte.

• **COUP DE MAIN**

Nous vous remercions d'avance pour votre aide pendant la durée du marché, pour l'installation et désinstallation des manivelles, rangement du 1er soir.

• **COMMUNICATION**

L'association fait imprimer 32 affiches Decaux qui seront diffusées dans toute la ville sur des artères passantes. Une bâche sera installée au rond-point du Pargo. Des flyers et affiches A3 seront également imprimées. Une partie sera diffusée par un réseau

professionnel d'affichage, nous comptons sur vous pour diffuser les affiches restantes autour de vous. Nous vous les envoyons sur demande.

Nous diffusons les informations sur le marché sur différents sites d'annonces gratuits, dans le calendrier du CNC, dans la presse et des magazines locaux de tourisme.

Ainsi que sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Nous vous enverrons le fichier de l'affiche afin que vous puissiez le partager à vos propres followers et fichiers clients.

Nous envoyons des invitations à tous nos partenaires et à notre fichier client.

• SITE ET PARKING

Un plan du site vous sera envoyé quelques jours avant le marché. Nous sollicitons tous les ans la mise à disposition d'un parking à proximité, nous vous indiquerons également ces informations quelques jours avant.

Le site dispose de toilettes publiques accessibles aux exposant.e.s. La Ville de Vannes mettra également à disposition les toilettes du Conservatoire qui est situé à proximité. Nous comptons sur vous pour maintenir la propreté du lieu.

L'esplanade Simone Veil est un endroit très passant. Il est impératif que tous les véhicules roulent au pas et qu'ils quittent le site avant 9h.

RÈGLEMENT

- **Le marché** accueille 39 exposants dont un stand "tremplin" sur l'esplanade Simone Veil (port de Vannes). Il est ouvert 2 jours en semaine de 10h à 19h.
- **Pour pouvoir participer au marché**, vous devez être céramiste professionnel, exerçant cette activité à titre principal et déposer votre dossier complet avec toutes les pièces jointes demandées à jour. Toutes les candidatures parvenues après le délai de candidature indiqué ne seront pas étudiées. Idem pour les candidatures incomplètes.
- **La sélection** se fait sur la base des dossiers reçus. L'association souhaite organiser un marché attrayant et de qualité où les différentes techniques et styles sont représentés de manière équilibrée. Les principaux critères de sélection sont : **la cohérence de la production, la maîtrise technique et la qualité esthétique, la bonne présentation du**

stand. Les photos que vous nous transmettez serviront à la communication, c'est pourquoi nous vous remercions de transmettre uniquement des photos libres de droit.

NB : Les stands bijoux sont limités à un ou deux et sont attribués à des céramistes présentant uniquement des bijoux. Pour les autres exposant.e.s, nous acceptons une présentation de bijoux sur le stand en quantité réduite.

- **Les stands** auront une dimension de 4 mètres de façade sur 3 m de profondeur, les stands d'angle feront 6 m de façade. Le site peut être soumis aux coups de vent, merci de bien prévoir des poids. Le matériel d'exposition est fourni et installé par l'exposant.e. Les nappes ne sont pas autorisées et les caisses doivent être dissimulées.
- **La participation financière** des exposant.e.s est fixée à 110€ , 95 € pour les adhérent.e.s Argile Bretagne, 50€ pour le stand Tremplin, pour l'édition 2026. Les chèques à l'ordre de **Terre d'expression** doivent être envoyés avant le 15 mars et seront encaissés le 1er juin. En cas d'annulation de votre part après le 1 juin, nous ne pourrons procéder à un remboursement en raison des frais déjà engagés par l'association.
- Tout exposant doit détenir ses **pièces justificatives** pro, assurance et carte d'ambulant pendant toute la durée du marché.

L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable ni des dommages occasionnés par la pluie, grêle, orage, vent et autres phénomènes climatiques extrêmes, ni des décisions prises par les pouvoirs publics.

En cochant la case, vous acceptez le règlement de l'Été des potiers", l'exposant.e atteste qu'il.elle a bien lu et pris en compte les conditions d'exposition du marché et l'ensemble du règlement.